

Réseaux sociaux, prudence !

Les réseaux sociaux, au cours de la dernière décennie, ont connu un développement extraordinaire. Les spécialistes estiment que plus de deux milliards de personnes les utilisent dans le monde. Derrière cette révolution des systèmes de communication se cachent malheureusement parfois, des réalités inquiétantes.

Nous ne développerons pas ici tous les phénomènes pouvant générer des souffrances profondes (cyber harcèlement, porno vengeance, escroqueries, insultes...) de plus en plus répandus. Souvent les gens vont sur les réseaux sociaux pour trouver quelques amis, mais ils peuvent aussi s'y faire de nombreux ennemis. Et ceci ne concerne pas seulement les jeunes.

Dans le cadre de l'éducation à l'utilisation des réseaux sociaux, différents outils ont été mis en ligne par le MEN mais aussi les académies, comme « Le guide d'utilisation des réseaux sociaux en classe » par l'Académie de Paris (2019) ou par l'Académie de Caen.

Les personnels travaillant directement ou indirectement auprès des élèves (enseignants, personnels administratifs ou de service, ...) font de plus en plus l'objet d'injures, menaces, de propos mensongers dont les auteurs se cachent souvent derrière des « pseudos ». Or, contrairement à ce qu'on pense ces propos ne sont pas uniquement le fait d'élèves, mais aussi d'adultes qui les produisent ou les relaient sans aucune retenue.

Ces auteurs, persuadés d'être entre eux, ne mesurent pas toujours la gravité de leurs écrits, ni la dimension publique que peuvent rapidement prendre leurs messages. Pas plus qu'ils n'ont conscience de commettre des actes délictuels punis par la loi. Et pourtant, la Cour d'appel de Reims, en 2017 précise que « Nul ne peut ignorer que Facebook, qui est un réseau accessible par connexion internet, ne garantit pas toujours la confidentialité nécessaire. »

Nous ouvrons de plus en plus de dossiers concernant ce type d'infraction et nous mesurons les conséquences sur les victimes.

Il ne faut jamais hésiter pour faire cesser et faire sanctionner ces pratiques.

Mais, nous sommes aussi des internautes et chacun peut donc se retrouver piégé en tant qu'utilisateur et mis en cause pour des faits tels que ceux évoqués ci-dessus.

Nous appelons à la plus grande prudence lorsque vous publiez des données personnelles (textes, images, partage et transfert d'informations, liens ...), des commentaires sur des personnes ou des événements.

Il est conseillé d'établir un réseau d'amis en qui vous avez confiance, même si « l'étanchéité » totale ne peut être garantie.

Évitez de "retwetter", partager, transférer (textes, images, SMS, liens, messages douteux...) car vous pouvez être considéré comme complice et sanctionnable au même titre que l'auteur de ces messages.

Insulté, menacé, mis en cause pour vos propos, et la liste est longue, l'univers des réseaux sociaux pose des problèmes aussi nombreux que complexes.

Face à ces situations, il ne faut surtout pas rester seul.